



OBJET Instauration de la redevance d'occupation du domaine public

Réf. 2016-06 -feuille 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Jean-Philippe TAVARES, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, François FOSSOUX.

Absente représentée: Bénédicte VIVIAN (pouvoir à Chantal MACQUET)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : François FOSSOUX

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 12

Monsieur GUITTON, rapporteur présente

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-6 et L. 2331-4,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016 comme suit:

-Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, etc.) par année civile 360.00 €

-Distributeur de marchandises le mètre carré par année civile 60.00 €

Et de décider :

-que la redevance sera indexée chaque année le 1^{er} janvier selon l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre de l'année antérieure

-que la redevance s'appliquera aux autorisations de voirie accordées à compter du 1^{er} janvier 2016, qu'elle sera proratisée selon le nombre de mois d'utilisation, tout mois utilisé étant entièrement dû,

-que la redevance est payable d'avance et annuellement, et que le non-paiement peut entraîner le retrait de l'autorisation,

-que l'autorisation de voirie est associée à l'entreprise utilisatrice repérée avec son numéro SIREN,

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Instauration de la redevance d'occupation du domaine public

Réf. 2016-06 - feuillet 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 18/02/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 23/02/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 24/02/2016

A Nonglard, le 23/02/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 24/02/2016